

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 23 FÉVRIER 2021

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Carole DECHAVANNE

Secrétaire de séance : Franck FOUILLAND

Date de convocation : 16/02/2021

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2021, l'ordre du jour est abordé.

Intervention des élus départementaux Madame Clotilde ROBIN et Monsieur Jérémie LACROIX

Les intervenants se présentent, présentent le département de la Loire, le Canton de Charlieu ainsi que leurs missions, et leurs moyens d'accompagnement des communes.

Jérémie Lacroix est adjoint au maire de Charlieu, conseiller départemental sur le Canton de Charlieu, vice-président du département de la Loire en charge des infrastructures, du numérique, et de l'agenda 21.

Clotilde Robin est adjointe au maire de Roanne en charge de l'habitat social, vice-présidente de Roannais Agglomération, conseillère départementale sur le Canton de Charlieu.

Le Département compte : 760 000 habitants, dont 400 000 dans la métropole stéphanoise, 21 cantons, 42 conseillers départementaux, 2 600 agents, 50 collèges publics, 26 collèges privés. L'Assemblée départementale a voté un budget 2021 de 829,8 millions €, dont 67 % dédié au volet social et une part importante dédiée aux investissements.

Le Canton de Charlieu compte : 31 communes, 30 000 habitants, 3 collèges, 1 500 collégiens, 1 Village de caractère Charlieu, 1 Village Sport Nature Belmont-de-la-Loire, 7 établissements pour personnes dépendantes, 2 résidences autonomie, 2 SIAD, 2 maisons de service au public, 2 sites dont le Département est propriétaire l'Abbaye bénédictine et le Couvent des Cordeliers.

Les élus départementaux et les conseillers municipaux échangent sur les possibilités d'accompagnement du Département pour les projets de la Commune. Trois demandes de subventions ont été faites auprès du Département : l'une au titre de l'enveloppe Solidarité pour la rénovation des toilettes publiques, une autre au titre du Plan de relance 2020 pour les travaux de voirie du réaménagement du centre bourg, et une dernière au titre de l'Appel à partenariat Eau et milieux aquatiques pour les travaux d'assainissement préalablement nécessaires aux travaux de réaménagement du centre bourg.

Compte administratif et compte de gestion 2020

Mme BORY présente et explique les résultats de l'exercice 2020 aux Conseillers. Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 qui donne le résultat suivant :

En fonctionnement

- Résultat de l'exercice : + 20 021,93 €
- Résultat antérieur : + 164 166,14 €
- Résultat de clôture : + 184 188,07 €

En investissement

- Résultat de l'exercice : - 19 307,45 €
- Résultat antérieur : + 132 863,74 €
- Résultat de clôture : + 113 556,29 €
- Reste à réaliser à reporter : 110 405,68 € en dépenses et 0 € en recettes

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal conforme aux écritures de l'ordonnateur.

Don à la Commune de l'association JARNOSSE EXPANSION à la suite de la dissolution de l'association

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'association Jarnosse Expansion a été dissoute le 19 janvier 2021, et que conformément aux statuts de l'association, l'actif revient à la Commune. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le don de l'association à la Commune.

Travail mémoriel sur les prisonniers de la Seconde Guerre Mondiale, proposé par l'ONACVG

Monsieur le Maire annonce qu'une programmation mémorielle rendra hommage de 2021 à 2025 aux prisonniers de guerre. Cette année, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre propose de réaliser un travail sur les prisonniers de la Seconde Guerre Mondiale, et d'accompagner les personnes intéressées. Cette proposition a été transmise au directeur de l'Ecole l'Arc-En-Ciel.

Travaux d'aménagement et d'assainissement au centre bourg, rue de l'Ecole : demande de subventions auprès de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle que deux subventions ont été demandées pour les travaux de réaménagement du centre-bourg, et que deux autres subventions ont été demandées pour les travaux d'assainissement. Il est possible d'en demander une à l'Etat pour l'ensemble du projet (assainissement et voirie). Le dossier est à déposer avant le 8 mars. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la globalité du projet et décide de demander une subvention à l'Etat sur le montant total de 619 200 € HT.

Questions diverses :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 18 février avec Réalités Environnement concernant le SDA des communes de Villers et Jarnosse. Le repérage des regards et le repérage des anomalies ont été réalisés. Les lagunes sont impeccables, le fossé autour est à revoir. Il apparaît important que les eaux pluviales aillent directement au Jarnossin, sans passer par les lagunes, pour éviter une pollution. La phase II du diagnostic commence. Une campagne de mesures débute courant de la semaine du 22 février.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 4 février avec le Bureau d'Etudes Réalités concernant le réaménagement du centre bourg et les travaux d'assainissement pour coordonner les différents partenaires du projet, dont le SIEL, le SIADEP et Veolia. Les travaux d'assainissement commencent chemin du Moulin. Ce sera le moment opportun pour mettre propre le site du tri sélectif. L'acquisition de la bande de terrain, dont dépend la réalisation de ce projet, sera signée le 29 mars.

M. Fouilland rend compte de la réunion concernant les ordures ménagères qui s'est tenue le 8 février. Il confirme le changement de l'ensemble des containers, probablement métalliques et insonorisés, sur Charlieu-Belmont Communauté, avec un ordre de priorité. Jarnosse sera concerné en 2024. Un coût d'aménagement de 4 000 € par point est prévu. Un appel d'offres va être lancé. Une subvention peut être demandée auprès de la Communauté de Communes. Il y aura à l'avenir de nouvelles normes de collecte, sur lesquelles une commission va travailler. Il est primordial de toujours inciter à trier mieux. Un chargé de communication peut intervenir sur ce sujet à l'école.

Monsieur le Maire présente les devis réalisés par l'entreprise Corgé. Le Conseil municipal approuve le devis de 286 € HT pour l'éclairage du grenier aux logements de l'école et le devis de 304 € HT pour l'éclairage devant la porte de la Mairie. Il demande que Monsieur Corgé précise l'installation de la vmc (double vmc ?) pour la salle des jeunes avant de valider le devis de 645 € HT.

M. Donnars questionne Monsieur le Maire sur la présence éventuelle de lampes interdites. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a plus sur la commune de lampe sodium ni de lampe à vapeur de mercure.

La vente du lot 4 du lotissement du Château a été signée le 27 janvier. Celle du lot 3 le 11 février.

La date de réunion de la Commission des impôts directs est fixée au 15 mars à 20h30.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 6 avril 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.